

VOTRE VENTE

Vous vendez :

- > un appartement,
- > à usage d'habitation,
- > que vous détenez directement, sans l'intermédiaire d'une société,
- > dans lequel vous n'avez pas effectué des travaux de rénovation ou construction dans les dix dernières années.

Provisions sur frais :

A quoi sert-elle ?

Le vendeur doit fournir certaines pièces à ses frais, et notamment l'ensemble des éléments concernant la copropriété. Afin de nous permettre de signer une promesse de vente dans les plus brefs délais, nous vous demandons le versement d'une provision sur frais de 150 euros par virement (RIB ci-après).

Ainsi, nous pourrions régler les frais de demande des documents que vous n'avez pu fournir.

L'Étude n'est pas rémunérée pour ces demandes de pièces, mais doit payer pour les obtenir.

Cette provision vous sera restituée en tout ou partie le jour de la vente. Nous vous communiquerons le détail des documents que nous avons demandés.

Informations principales :

Adresse des biens :

Prix de vente :

Commission d'agence s'il y a lieu :

Charge vendeur : montant

Charge acquéreur : montant

**Provision à verser par virement dès l'ouverture du dossier :
150,00 €**

Relevé d'identité Bancaire				
	Trésorerie Générale Hôtel des Finances 3-5 Rue de la Charité 69268 LYON CEDEX 02		Domiciliation : SIEGE SOCIAL	
	Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
	40031	00001	0000352954V	18
Cadre réservé au destinataire du relevé			Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)	
	FR72	4003	1000	0100 0035 2954 V18
GAUMIER NOTAIRES			Identifiant International de la Banque (BIC)	
18 quai Jaÿr 69009 LYON			CDCG FR PP	

QUESTIONNAIRE D'ÉTAT CIVIL

VENDEUR 1

Nom de naissance :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Profession :
Nationalité :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Email :

VENDEUR 2

Nom de naissance :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Profession :
Nationalité :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Email :

Situation matrimoniale :

Célibataires

Pacsé(e)s (joindre une copie du contrat)

Date du pacs :
Code postal :
Commune :

Marié(e)s

Date du mariage :
Code postal : Régime adopté :
Contrat de Mariage (joindre une copie du contrat)
Date du contrat :
Nom et ville du Notaire :
Régime adopté :
Changement de régime matrimonial
Date du changement :
Nom et ville du Notaire :

Divorcé(e) de : En instance de divorce de :

Nom :
Prénoms :
Ville du tribunal :
Date :
Si divorce amiable :
Nom et ville du notaire :

Veuf(ve) de :

Nom :
Prénoms :

Divorcé(e) de : En instance de divorce de :

Nom :
Prénoms :
Ville du tribunal :
Date :
Si divorce amiable :
Nom et ville du notaire :

Veuf(ve) de :

Nom :
Prénoms :

Pièces à fournir, sauf à ce que ces éléments soient déjà en notre possession.

Justificatifs

Titre de propriété (acte d'acquisition, vente, donation, succession, partage)

Pièce d'identité (carte nationale d'identité/passeport)

Relevé d'identité bancaire (RIB) (signé par chaque vendeur)

Dernier avis d'imposition de taxe foncière

Copies des emprunts hypothécaires que vous avez pu contracter relatifs aux biens (acquisition, travaux...), ou coordonnées de la banque ayant consenti le prêt (téléphone, email, adresse postale) afin que nous demandions un décompte de remboursement anticipé

S'il y a lieu, la liste des meubles et objets mobiliers (estimés article par article pour leur valeur d'usage)

Si pacs :

Copie du contrat de pacs et du récépissé d'enregistrement

Si mariage :

Copie du contrat de mariage et du changement de régime matrimonial s'il y a lieu

Diagnostics :

Le vendeur doit produire à l'acquéreur des diagnostics dès la promesse de vente en fonction de la réglementation applicable, résumée dans le tableau ci-après :

Objet	Bien Concerné	Validité
Plomb	Si construction antérieure au 1er janvier 1949	Illimitée ou un an si constat positif
Amiante	Si construction antérieure au 1er juillet 1997	Illimitée sauf si présence d'amiante détectée nouveau contrôle dans les 3 ans
Termites	Si bien situé dans une zone délimitée par le préfet	6 mois
Gaz	Si construction de plus de 15 ans	3 ans
Performance énergétique (DPE)	Si bien équipé d'une installation de chauffage	10 ans (si réalisé à compter du 1er juillet 2021)
Electricité	Si construction de plus de 15 ans	3 ans
Assainissement	Si bien non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées	3 ans
Mérules	Si bien situé dans une zone délimitée par le préfet	6 mois
Etat des risques (ERP)	Dans tous les cas	6 mois

Nous vous précisons que :

> ces diagnostics sont réalisés par des entreprises ayant une attestation de compétence et d'assurance que vous devrez également nous fournir,

- > certains des diagnostics peuvent être réutilisés s'ils ne sont pas périmés.
- > le diagnostiqueur vous indiquera ceux qui doivent être refaits. Nous pouvons également vous renseigner sur ce point.

Copropriété :

Depuis 2015, le Vendeur doit fournir à ses frais à l'acquéreur, dès la promesse de vente, de nombreux renseignements relatifs à la copropriété. Si tous les renseignements ne sont pas fournis, le délai de rétractation de dix jours de l'acquéreur ne commence pas à courir.

Il est donc important de réunir dès la promesse de vente :

- > Les procès-verbaux des assemblées générales des trois dernières années,
- > Le dernier appel de charges courantes que vous a adressé le syndic,
- > L'état-daté préalable à fournir par le syndic,
- > Le plan des lots vendus, que vous pouvez éventuellement obtenir du syndic,
- > Le règlement de copropriété et de ses éventuels modificatifs (le syndic pourra vous fournir ceux que vous n'avez pas),

- > Le carnet d'entretien de l'immeuble,
- > Les diagnostics amiante et plomb réalisés sur les parties communes de l'immeuble,
- > La fiche synthétique de la copropriété.

Il est possible que le syndic ne détienne pas le règlement de copropriété/modificatifs du règlement de copropriété. Vous pouvez vous les procurer en les demandant aux autres copropriétaires de l'immeuble s'ils les ont.

A défaut, nous vous remercions de nous solliciter afin que nous les demandions, soit au service de publicité foncière, soit auprès des notaires ayant rédigé les actes. Nous utiliserons la provision sur frais de 150 euros dont il est question ci-dessus.

QUESTIONNAIRE RELATIF AU BIEN

Occupation des biens :

Le bien :

n'a jamais été loué (occupé par vous ou vacant)
est loué (merci de nous transmettre la copie du bail, la dernière quittance de loyer et l'état des lieux d'entrée),
est vacant mais a fait l'objet d'une location (merci de nous transmettre la copie du bail, le congé délivré par le bailleur ou le locataire, ainsi que l'état des lieux sortie)

Dans l'hypothèse où le bien est loué ou a été loué, nous vous remercions de nous indiquer s'il était concerné par une opération de défiscalisation (lois ROBIEN, PINEL, DUFLOT, SCELLIER, MALRAUX...), et si les engagements fiscaux que vous avez pris ont été respectés. A défaut de respect des engagements, un redressement fiscal vous sera appliqué.

Eléments d'équipement :

Le bien :

- est équipé d'une climatisation	oui	non
- est équipé d'un WC chimique ou sanibroyeur	oui	non
- comprend une mezzanine	oui	non

ORGANISATION DU RENDEZ-VOUS DE PROMESSE

Afin que nous puissions organiser le rendez-vous de signature de compromis ou promesse de vente, nous vous laissons le soin de nous indiquer vos disponibilités (lun-vend, 9-12 heures, 14-18 heures).

Vos disponibilités :

Vos empêchements :

